

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 18 décembre 2019

Date de la

Convocation :

13 décembre 2019

Date d’Affichage :

19 décembre 2019

Objet : Délibération n° 2019-151

Radio « Fréquence Mistral » : convention de partenariat.

**L’an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. Sébastien FINE, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 10 – Nombre de pouvoirs : 3

Sont présents : MM. FINE Sébastien, MASSON Jean-Pierre, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, MOYA Nadine, CORDIER Georges, CORDIER Eveline, PESQUE Caroline, ARNAUD Cyril (à partir de la délibération n° 2019-139), PERRINO Charles.

Sont représentées : GRANET Céline par FINE Sébastien, CAZAN Alexandre par PESQUE Caroline, ROUX Catherine par ARNAUD Patricia.

Absents excusés : MM. GRANET Céline, CAZAN Alexandre, ROUX Catherine, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie, ARNAUD Cyril (de la délibération n° 2019-134 à la délibération n° 2019-138).

Mme AUGIER Laëtitia a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal un projet de partenariat entre la commune et la Radio « Fréquence Mistral », relatif à l’organisation de reportages sur le territoire de la commune de Villard St Pancrace.

Monsieur Le Maire sollicite l’autorisation du Conseil Municipal pour signer la convention de partenariat telle qu’elle est annexée à la présente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention tel qu’il a été présenté.
- **VOTE** une subvention de 200 € à la Radio « Fréquence Mistral ».
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec le représentant de la Radio « Fréquence Mistral ».

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE